

Bientôt 16 ans, pensez au recensement !



La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement
de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement
à 16 ans en mairie
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

La Journée
Défense
et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Tous les jeunes Français,
garçons et filles, ont
l'obligation de se faire recenser
dans les 3 mois qui suivent leur
16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous
auprès de votre mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes :
www.service-public.fr

Seul le recensement permet votre convocation à
votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
À l'issue, un certificat de participation vous sera
remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les
examens et concours soumis à l'autorité publique.



Pour tout renseignement contactez le Centre du service national et de la
jeunesse de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h - 11h 45 / 13h30 - 16h00
Vendredi : 09h - 12h / 13h30 - 15h30



csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr



<https://www.defense.gouv.fr/jeunesse>

Le CSNJ de Caen ne
reçoit pas de public